fiche pédagogique

BLOC 3 : SAVOIR ROULER

SAVOIR ROULER à vélo

www.savoirrouleravelo.fr

Conseils et bonnes pratiques

ABORDER UNE SORTIE VÉLO, EN SITUATION RÉELLE, SUR LA VOIE PUBLIQUE, EN GROUPE OU INDIVIDUELLEMENT

fiche pédagogique

— Préparer le parcours en associant les enfants.

— Choisir un parcours assez peu emprunté par des automobilistes et/ou des poids lourds, vérifier le dénivelé.

— Faire porter un gilet réfléchissant afin de s'assurer de la visibilité des enfants.

Avant de partir :

L'intervenant fera vérifier aux enfants :

- L'état général du vélo et les équipements de sécurité :
  - — Les pneus sont-ils bien gonflés ?
  - — La selle, le guidon et les freins sont-ils bien serrés ?
  - — Les roues sont-elles bien bloquées ?
- Mettre et ajuster le casque

L'intervenant vérifie les compétences acquises du bloc 1 et 2 via le livret pédagogique

fiche pédagogique

Pendant la sortie :

Si la sortie s'effectue en groupe, l'intervenant fera en sorte que les enfants changent de position au sein du groupe, afin que chaque enfant puisse rouler alternativement à l'avant à l'arrière du groupe.

L'intervenant observera pour chaque enfant ses capacités à :

– Respecter le code de la route :

- S'arrêter aux stops, aux feux rouges, et aux feux oranges fixes ou clignotants ;
- Utiliser le sas pour cyclistes au niveau des feux, lorsqu'il existe ;
- Respecter les sens interdits

– Bien se positionner sur la chaussée :

-Rouler à droite et à environ 1m des voitures et/ ou du trottoir ;

- Aux intersections, se placer en avant des véhicules afin d'être vu ;

– Indiquer un changement de direction en tendant le bras du côté voulu.

– Maîtriser sa vitesse.

– Garder ses distances : 1m au moins par rapport aux autres véhicules.

– Communiquer au besoin par la parole ou le geste pour prévenir les autres cyclistes. C'est le rôle en particulier du premier et du dernier du groupe.

fiche pédagogique

Si la sortie s'effectue dans le cadre scolaire (élémentaire), l'encadrement doit être le suivant, à minima :

– **Jusqu'à 24 élèves :** l'enseignant + 1 intervenant agréé ou un autre enseignant.

– **Au-delà de 24 élèves :** un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Référence : circulaire interministérielle n°2017-116 du 6/10/2017

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

FF vélo
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88
info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr / www.veloenfrance.fr

www.savoirrouleravelo.fr